

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 février 2012**

Délibération n° 2012-2751

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Modification du tableau des effectifs

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Rapporteur : Monsieur Goux

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 février 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, MM. Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Olivier, Mme Pallega, MM. Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. David G.), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Fih (pouvoir à M. Braillard), M. Appell (pouvoir à M. Darne JC.), Mme Benelkadi, MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Corazzol (pouvoir à M. Longueval), Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Mme Levy (pouvoir à M. Havard), M. Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Ferraro), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra, M. Turcas (pouvoir à Mme Dagorne).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Dumas, Genin, Giordano, Justet, Louis.

Séance publique du 13 février 2012**Délibération n° 2012-2751**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Modification du tableau des effectifs**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La gestion de la masse salariale s'effectue par centres de responsabilité dont la répartition s'inscrit dans le cadre budgétaire adopté par le Conseil de communauté. Dans ce cadrage, une enveloppe fédérale est prévue afin de faire face, notamment, aux ajustements d'effectifs pour garantir la qualité et la continuité du service public.

1° - Créations d'emplois

Direction générale

Mission coordination territoriale

La réalisation du projet Greco (Gestion des réclamations communautaires) est un objectif du plan de mandat 2008-2014. Il a pour but de mieux prendre en compte les besoins des habitants et des maires, de suivre et tracer les réclamations, de répondre aux demandes d'informations, d'améliorer l'image de la Communauté urbaine de Lyon et sa performance, de valoriser le travail des agents. L'ouverture de Greco participe à la modernisation de la Communauté urbaine par le développement d'un dispositif visant à une amélioration de la relation aux usagers, basé sur l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication.

La mise en œuvre opérationnelle du projet nécessite la création d'un nouveau service, le centre de contacts, rattaché à la mission coordination territoriale.

Suite au comité technique paritaire du 14 février 2008 puis par délibération n° 2008-0127 du 9 juin 2008, l'emploi de responsable du centre de contacts, catégorie A, a été créé ainsi que 5 emplois de télé-conseillers de catégorie B.

La future organisation du service, présenté lors du comité technique paritaire du 16 décembre 2011, nécessite de procéder à certains ajustements en termes d'emplois :

- création d'un emploi de catégorie C,
- création de 2 emplois de catégorie C dans le cadre de la démarche de requalification professionnelle.

Ces créations s'effectuent dans le cadre de l'enveloppe allouée au projet.

Direction de la voirie

Dans le cadre du plan de mandat, les projets suivis par la direction de la voirie ainsi que son périmètre ont pris de l'ampleur du fait :

- du rattachement de la direction des grands projets,
- de la prise en charge de longue date de dossiers transversaux pour le compte de la direction générale allant bien au-delà du périmètre des missions de la direction (gestion de crise, reconnaissance, rapprochement avec les communes).

Ces évolutions nécessitent la création d'un emploi de catégorie A sur des missions de directeur général adjoint.

Cette création est prise en charge dans le cadre de la masse salariale de la direction.

2° - Créations d'emplois financés par suppressions, transferts ou redéploiements au sein des centres de responsabilité

Direction générale

Mission coordination territoriale

La mise en place du centre de contacts dans le cadre de la phase opérationnelle du projet Greco nécessite la création de 3 emplois de catégorie C par suppression de 3 emplois de catégorie B.

Ces créations s'effectuent dans le cadre de l'enveloppe allouée au projet.

Délégation générale aux ressources

Direction de la logistique et des bâtiments

L'unité courrier nécessite la création d'un emploi d'adjoint administratif par suppression d'un emploi d'adjoint technique.

Cette création est prise en charge dans le cadre de la masse salariale de la direction.

Direction des ressources humaines

L'unité maintien à l'emploi prévention et handicap nécessite la création d'un emploi de catégorie B par suppression d'un emploi de catégorie C.

En effet, dans le rapport présenté au comité technique paritaire du 22 octobre 2010 portant évolution de l'organisation des missions santé au travail et prévention au sein de la direction des ressources humaines, est prévue l'évolution de certains effectifs dont la mise en place d'un emploi de conseiller en orientation professionnelle.

Cette création est prise en charge dans le cadre de la masse salariale de la direction ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve la création d'emplois :

Service	N° de poste	Cadre d'emplois	Emploi	Observations
Direction générale				
Mission coordination territoriale	12120085	adjoint administratif	agent d'accueil téléphonique	création
	12120086	adjoint administratif	agent d'accueil téléphonique	démarche requalification
	12120087	adjoint administratif	agent d'accueil téléphonique	démarche requalification (CTP du 16 décembre 2011)
Direction de la voirie	12520696	directeur général adjoint des services communautaires	directeur général adjoint	création

2° - Approuve la création d'emplois financés par suppressions, transferts ou redéploiements au sein des centres de responsabilité :

Service	N° de poste	Cadre d'emplois	Emploi	Observations
Direction générale				
Mission coordination territoriale	08120058	adjoint administratif	agent d'accueil téléphonique	création par suppression d'un emploi de catégorie B
	08120059	adjoint administratif	agent d'accueil téléphonique	création par suppression d'un emploi de catégorie B
	08120060	adjoint administratif	agent d'accueil téléphonique	création par suppression d'un emploi de catégorie B (CTP du 16 décembre 2011)
Délégation générale aux ressources				
Direction de la logistique et des bâtiments	94600157	adjoint administratif	agent chargé de courrier	création par suppression d'un emploi de catégorie C
Direction des ressources humaines	94600135	rédacteur	conseiller en orientation professionnelle	création d'un emploi de catégorie B par suppression d'un emploi de catégorie C (CTP du 22 octobre 2010)

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - comptes 64111, 64131, 6451 et 6453 - opération n° OP28O2401.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 février 2012.